

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi le 3 février 2020 à 20 h, à laquelle sont présents Mmes les conseillères, Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers, François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-02-051

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-052

ORDRE DU JOUR

- (051) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- (052) 2. Adoption de l'ordre du jour;
- (053) 3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020;
- (054) 4. Approbation des comptes payés et à payer;
- (055-056) 5. Information et suivi de dossiers;
- (057) 6. Administration :
 - (058) 6.1 Reconduction du règlement 61-2008 – division du territoire en districts;
 - (059) 6.2 Procédure – vente pour taxes impayées;
 - (060) 6.3 Demande de consentement municipal – ELPC;
 - (061) 6.4 Formation;
 - (062) 6.5 Assurance;
 - (063) 6.6 Mandat – avocat;
 - (064) 6.7 Informatique;
- (064) 7. Sécurité publique :
 - (065) 7.1 Système de sécurité;
- (065) 8. Travaux publics :
 - (066) 8.1 Association des travaux publics d'Amérique – adhésion;
 - (067) 8.2 Marquage routier – demande de soumissions;
 - (068) 8.3 Formation;
 - (068) 8.4 Ministère des Transports – déneigement;
- (069) 9. Période de questions;
- (069) 10. Hygiène du milieu :
 - (069) 10.1 Étude d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable – dépôt de soumissions;
- (070) 11. Loisirs et culture :
 - (071) 11.1 Programmation des activités culturelles;
 - (072) 11.2 Loisir et sport Lanaudière – adhésion;
 - (073) 11.3 Demande de subvention – événement récurrent;
 - (074) 11.4 Pavillon Jean-Bourdon – équipements;
 - (074) 11.5 Terrain de baseball – programme d'entretien;
 - (075) 11.6 Piscine – peinture;

- (076-078) 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- 12.1 Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Ajout de normes de contingentement pour certains usages;
- (079) 12.2 Demande – usage conditionnel – 891, arrière du 915 et 928, Grande Côte Ouest, lots 4 166 425, 4 166 456 et 4 164 460;
- (080) 12.3 Demande – CPTAQ – 891, arrière du 915 et 928, Grande Côte Ouest, lots 4 166 425, 4 166 456 et 4 164 460;
- (081) 12.4 Dépôt – certificat de conformité – règlement numéro 1071-70-2020 (secteur rue François-Laliberté);
- (082-084) 12.5 Demandes de permis – PIIA;
- (085-087) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
- (088) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-053

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-054

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 622 608,14 \$ (517757 à 517881, PA 667 à PA 670, 8543 à 8549, 8559 à 8636) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-055

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2019-08-281

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la résolution 2019-08-281 OFFRE D'ACHAT – TERRAIN PARC INDUSTRIEL soit amendée par le remplacement des mots suivants « Robert Hydraulique inc. » par les mots suivants « 9047-6961 Québec inc. » et le remplacement des mots suivants « le 1^{er} mars 2020 » par les mots suivants « le 6 avril 2020 ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-056

DÉMOLITION DU 371-371 C, RUE NOTRE-DAME – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la démolition du 371-371 C, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues et déposées, soit :

ENTREPRENEURS	MONTANTS (taxes incluses)
Bircon inc.	56 050,31 \$
Excavation G. Gingras inc.	49 548,29 \$
Excavation Champagne enr.	57 985,40 \$
AM Démolition inc.	52 888,00 \$
Démo Spec inc.	56 797,65 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De retenir la plus basse soumission conforme, soit l'entreprise Excavation G. Gingras inc. au montant de 49 548,29 \$ (taxes incluses) pour la démolition de l'immeuble au 371-371 C, rue Notre-Dame, et ce, selon le devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-057

RECONDUCTION DU RÈGLEMENT 61-2008 – DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire pour l'élection générale 2021 la même division en districts électoraux que celle adoptée pour l'élection générale 2017 (réf. règlement numéro 61-2008).

De plus, d'informer la Commission que la Municipalité remplit les conditions requises pour procéder à une reconduction.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-058

PROCÉDURE – VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour les années 2018 et 2019 en date du 20 mars 2020, soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes.

Que la Municipalité accepte de retirer de la vente pour taxes tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2018 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à se porter acquéreur, pour et au nom de la Municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes impayées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-059

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – ELPC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser les travaux pour la mise en place d'un cabinet pour fibre optique, à proximité du 200, rue Louis-Joseph-Doucet, par la compagnie ELPC solutions-internet, et ce, tel que montré au plan ELPC#PJT_FO_LANORAIE-URB-P1, lequel plan est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Il est entendu que la Municipalité se réserve le droit de demander, sans aucune compensation financière, le déplacement ou le retrait des structures visées par la présente résolution, dans le cas où celles-ci entreraient en conflit avec ses installations ou ses activités, et ce, dans un délai de 6 mois de la demande par la Municipalité de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-060

FORMATION – MÉDIAS SOCIAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'agente de communication, Mme Josiane Laporte, ainsi que les conseillères, Mmes Josée Castonguay, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette, et le conseiller, M. Jean-François Gagné, à assister à la formation sur les médias sociaux, au montant de 335 \$ (taxes en sus) par personne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-061

ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE Mme Raphaële Leclerc, architecte, est au service exclusif de la Municipalité de Lanoraie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec que la Municipalité de Lanoraie se porte garante et s'engage à prendre le fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Mme Raphaële Leclerc dans l'exercice de ses fonctions.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-062

MANDAT – AVOCAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De renouveler le mandat de la firme DHC avocats au montant de 500 \$ (taxes en sus) pour leurs services de consultation téléphonique, et ce, pour l'année 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-063

INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 2 250 \$ (taxes et installation en sus) pour l'achat de 12 licences du logiciel Antidote, 1 licence du logiciel Autocad LT et de 2 licences du logiciel Acrobat Pro.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-064

SYSTÈME DE SÉCURITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le raccordement par onde cellulaire du système d'alarme du bâtiment du puits numéro 5, et d'autoriser l'installation d'un détecteur de gaz d'échappement des moteurs diesel à la caserne incendie, et qu'un montant de 1 800 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-065

ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion du directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Foucreault, à l'Association des travaux publics d'Amérique, au montant de 260 \$ (taxes en sus) pour l'année 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-066

MARQUAGE ROUTIER – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à demander des soumissions par invitation pour le marquage routier, pour une période d'un an, deux ans et trois ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-067

FORMATION – PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que M. Jean-François Tremblay, contremaître, et M. Simon Courtois, journalier, soient autorisés à participer à la formation de Préposé à l'aqueduc (OPA), les 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23 et 24 mars prochain, au montant de 1 650 \$ (frais de formateur et taxes en sus) par participant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-068

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est responsable des opérations de déneigement de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports ne procède pas systématiquement au chargement de la neige lors de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'accumulation de neige restreint l'espace disponible pour la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'accumulation de neige rend également nos infrastructures pluviales moins efficaces.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la Municipalité demande au ministère des Transports d'être mandatée pour les opérations de chargement et de disposition de la neige sur le tronçon de la rue Notre-Dame situé entre le chemin de Joliette et la rue Sainte-Marie, à chaque fois que la nécessité le commande.

Que la Municipalité demande à être compensée financièrement pour ces opérations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 18 À 20 H 50

2020-02-069

ÉTUDE D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et déposées, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (taxes en sus)
Akifer	7 900 \$
Richelieu Hydrogéologue inc. (Yves Leblanc)	6 300 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De retenir la plus basse soumission conforme, soit la firme Richelieu Hydrogéologie inc. au montant de 6 300 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'une étude d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable destinées à l'alimentation en eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-070

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'approuver la programmation des activités culturelles pour l'année 2020 de Mme Marie-France Letreiz, responsable de la bibliothèque et de la culture, et qu'un montant de 5 760 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin, laquelle inclut la venue de la Roulotte

Paul Buissonneau, 2 conférences, 1 chasse aux œufs de Pâques et la projection de 3 films en plein air.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-071

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De renouveler notre adhésion annuelle à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2020-2021 se terminant au 1^{er} avril 2021 et qu'un montant de 150 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-072

DEMANDE DE SUBVENTION – MRC D'AUTRAY – ÉVÉNEMENT RÉCURRENT

CONSIDÉRANT le Programme d'appui aux projets et événements récurrents de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à présenter une demande de subvention à la MRC de D'Autray dans le cadre du Programme d'appui aux projets et événements récurrents pour la Roulotte Paul Buissonneau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-073

PAVILLON JEAN-BOURDON – ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 4 000 \$ (transport en sus) pour l'achat de nappes, supports à manteaux mobiles et d'une poubelle à trois voies pour le Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-074

TERRAIN DE BASEBALL – PROGRAMME D'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. pour une remise en état du terrain de baseball Gaston-Bettez, au montant de 4 499,80 \$ (taxes en sus), incluant un nivellement mensuel de l'avant champ pour la période estivale 2020, et ce, tel que mentionné dans l'offre de services, laquelle offre est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-075

PISCINE – PEINTURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à demander des soumissions par invitation pour peindre la piscine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-076

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – AJOUT DE NORMES DE CONTINGEMENT POUR CERTAINS USAGES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1071-71-2020, modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Ajout de normes de contingentement pour certains usages, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-077

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – AJOUT DE NORMES DE CONTINGEMENT POUR CERTAINS USAGES

Le conseiller Jean-François Gagné donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements pour l'ajout de normes de contingentement pour certains usages concernant les supermarchés d'alimentation et épiceries.

2020-02-078

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – AJOUT DE NORMES DE CONTINGEMENT POUR CERTAINS USAGES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu lundi le 2 mars 2020 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1071-71-2020 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-079

DEMANDE – USAGE CONDITIONNEL – 891, ARRIÈRE DU 915 ET 928, GRANDE CÔTE OUEST, LOTS 4 166 425, 4 166 456 ET 4 164 460

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'usage conditionnel déposée par Express Mondor;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser, à titre d'usages principaux, le commerce de transport lourd de biens ou de marchandises pour autrui et le service d'entreposage pour autrui sur le site comprenant une partie des lots 4 166 425, 4 166 456 et 4 164 460;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise également à autoriser, à titre complémentaire, les usages : entreposage pour l'entreprise, aire de circulation sur le site, zones de manutention de la marchandise, aire de stationnement pour les employés, aire de stationnement pour les remorques, garage mécanique pour l'entretien des camions de l'entreprise, remisage de véhicules et de machineries de l'entreprise, bureau administratif, dépôt de neiges usées pour la neige du site;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1081-2015 et ses amendements concernant les usages conditionnels permet d'autoriser ces usages, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation prescrits par le règlement 1081-2015 et ses amendements concernant les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme – réunion tenue le 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission des permis et certificats requis pour la réalisation du projet décrit au préambule aux conditions suivantes :

1. Que les mesures de protection environnementale garantissant la qualité des sols, de l'air et des eaux ainsi que d'atténuation des poussières et des bruits susceptibles de troubler le confort et la tranquillité du voisinage, présentées sur les documents accompagnant la demande soient intégralement réalisées et maintenues en fonction;
2. Que les équipements destinés à la gestion des eaux de lavage et la gestion des neiges usées soient mis en place lors de la première phase d'investissement;
3. Que la bande riveraine du cours d'eau traversant le site soit remise en état et délimitée physiquement de manière à empêcher l'empiètement, l'entreposage ou la circulation à l'intérieur de celle-ci, à l'exception des endroits prévus pour traverser ledit cours d'eau;

4. Qu'un écran visuel soit implanté du côté extérieur de la clôture servant à délimiter le site visé par la demande. Cet écran devra être composé d'arbustes de feuillus et de conifères;
5. Que dans le cas où le sol arabe est retiré, celui-ci devra être entreposé au pourtour du site sous la forme d'un monticule visant à dévier les nuisances sonores;
6. Qu'une attestation à l'effet que les infrastructures indiquées aux points 1 à 4 ont été mises en place et sont fonctionnelles, soit déposée au plus tard trois mois suivant la fin de la réalisation desdits travaux;
7. Que l'attestation prévue au point 6 soit préparée et signée par un professionnel membre d'une association ou d'un ordre compétent;
8. Qu'un comité soit formé de représentants du demandeur et de la Municipalité afin de faire un suivi annuel des conditions prévues à la présente résolution;
9. Que le comité prévu au point 8 se réunisse au minimum 1 fois par an et que le procès-verbal de ses rencontres soit déposé au conseil municipal;
10. Que la Municipalité puisse requérir, aux frais du demandeur, les services d'un professionnel membre d'une association ou d'un ordre compétent pour mettre à jour l'attestation prévue au point 6;
11. Que le demandeur informe la Municipalité de toutes modifications concernant l'exploitation et la gestion du site.

Qu'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, le cas échéant, permettant de réaliser les conditions aux points 1 à 4 soit faite dans un délai de douze mois suivant la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Qu'à défaut de respecter les conditions prévues à la présente résolution, celle-ci devient nulle et sans effet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-080

DEMANDE – CPTAQ – 891, ARRIÈRE DU 915 ET 928, GRANDE CÔTE OUEST, LOTS 4 166 425, 4 166 456 ET 4 164 460

CONSIDÉRANT la demande de Express Mondor à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'expansion et la régularisation du terminal au nord de Grande Côte Ouest et la régularisation du secteur au sud de Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la conformité de la demande à chacun des critères énoncés audit article, conformité découlant des documents déposés par Express Mondor;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune alternative pour la demanderesse que de s'agrandir en continuité de ses installations actuelles compte tenu des investissements déjà en place et de la main-d'œuvre disponible principalement locale et régionale;

CONSIDÉRANT QU'il ne se trouve pas d'espaces appropriés, vacants et disponibles pour satisfaire aux besoins de l'entreprise demanderesse sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se réserve la faculté de soumettre une preuve en conformité avec le 9^{ème} paragraphe de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé le projet comme usage conditionnel en vertu du règlement numéro 1081-2015 suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de Express Mondor ne va pas à l'encontre des règlements municipaux en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-081

DÉPÔT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1071-70-2020
(SECTEUR RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1071-70-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Agrandissement de la zone R5-3 à même la zone C2-1 (secteur rue François-Laliberté) », émis le 16 janvier 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-082

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 78, CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 78, chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT le règlement 1078-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à installer des auvents noirs avec logo au-dessus des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à retirer l'enseigne actuelle;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 78, chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-02-083

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 87 À 93, RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ (LOT 6 159 993-P)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de nouvelles constructions aux 87 à 93, rue François-Laliberté (lot 6 159 993-P);

CONSIDÉRANT le règlement 1078-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de quatre logements et d'une remise;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation, le plan d'architecture et l'agencement des couleurs proposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission des permis de construction pour les travaux demandés aux 87 à 93, rue François-Laliberté (lot 6 159 993-P), conditionnellement à ce qu'une zone tampon composée d'arbres et d'arbustes soit aménagée entre les lots 6 159 993 et 4 165 953.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-02-084

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 85, RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ (LOT 6 159 993-P)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de nouvelles constructions au 85, rue François-Laliberté (lot 6 159 993-P);

CONSIDÉRANT le règlement 1078-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de quatre logements et d'une remise;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation, le plan d'architecture et l'agencement des couleurs proposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission des permis de construction pour les travaux demandés au 85, rue François-Laliberté (lot 6 159 993-P), conditionnellement à ce qu'une zone tampon composée d'arbres et d'arbustes soit aménagée entre les lots 6 159 993 et 4 165 953.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-02-085

SOIRÉE DES FINISSANTS – ÉCOLE PRIMAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De prêter la salle du Pavillon Jean-Bourdon pour la soirée des finissants de 6^{ème} année de l'école primaire La Source d'Autray le 12 juin 2020 de 15 h à 24 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-086

PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY ET CONTACT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De verser un montant de 300 \$ à Place aux jeunes D'Autray, dans le cadre de leur campagne de financement 2020-2021, dont le but est de favoriser la migration, l'établissement et le maintien en région de travailleurs spécialisés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-02-087

FORMATION – ÉLUE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'autoriser la conseillère, Mme Josée Castonguay, à suivre la formation en ligne *Démystifier les conflits d'intérêts et les prévenir* le 13 février prochain, au montant de 80 \$ (rabais et taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 25 À 21 H 55

2020-02-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 55.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.